

Référence du BOAMP : 12-139417 - BOAMP n° 134B, Annonce n° 207

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

SECTION I : AUTORITE DELEGANTE

I.1) *Nom et adresse :*

Ville de Boulogne Billancourt, 26, avenue andré morizet 26, avenue andré morizet, à l'attention de Mme MASCARO Marie-Pierre, Ville de boulogne billancourt-92100 Boulogne Billancourt. Tél. : (+33) -01-55-18-43-16. Courriel : marches.publics@mairie-boulogne-billancourt.fr. Fax : (+33) -01-55-18-45-82.

Adresse générale de l'autorité délégante : <http://www.boulognebillancourt.com>.

Adresse du profil d'acheteur : <http://mpe3-boulognebillancourt.local-trust.com>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Direction de la commande publique et des affaires juridiques, 26 avenue André Morizet 26 avenue André Morizet, Point(s) de contact : service marchés et contrats, à l'attention de Mme MASCARO Marie-Pierre-92104 Boulogne Billancourt. Courriel : marches.publics@mairie-boulogne-billancourt.fr. Tél. : (+33) -01-55-18-43-16. Fax : (+33) -01-55-18-45-82

Adresse internet : <https://mpe3-boulognebillancourt.local-trust.com>

I.2) *Nature de l'autorité délégante :* Commune.

SECTION II : OBJET DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

II.1) *Intitulé de la délégation de service public :* délégation de service public pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules automobiles de moins de 3.5 tonnes et des deux roue, en infraction ou accidentés sur le territoire de la Ville.

II.2) *Texte en application duquel la convention est conclue :* code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1411-1 et suivants, code de la route et plus particulièrement son article L 325-1 et suivants, et arrêté ministériel du 2 mars 2012 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles.

II.3) *Objet de la délégation :* **enlèvement et mise en fourrière des véhicules automobiles de moins de 3.5 tonnes et des deux roues en infraction ou accidentés sur le territoire de la commune conformément aux dispositions du code de la route et notamment de l'article L 325-1 et suivants.**

Domaine de la délégation : Transports

Durée de la délégation : 5ans

Autres précisions :

La convention prendra effet le 1er mars 2013.

Lieu principal d'exécution de la délégation : Boulogne-Billancourt, 92100 Boulogne Billancourt.

Code NUTS : FR105.

II.4) *Autres caractéristiques et informations sur la nature et l'objet de la convention :* 1) Procédure préalable à la passation du contrat :

Délégation de service public par application des articles L 1411-1 et suivants du Code des Collectivités territoriales.

2) Prestation attendues du délégataire :

- Le délégataire assurera l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules abandonnés, accidentés, volés ou en stationnement gênant, dangereux ou abusif, conformément au décret n°2005-1148 du 6 septembre 2005, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

- Le délégataire s'engagera également à assurer le déplacement de véhicules lors de manifestations organisées par la Ville, de manifestations imprévues ou de travaux urgents lorsque l'intérêt public l'exigera et l'enlèvement en série commandés à titre exceptionnel par la Ville.

- Le délégataire restituera les véhicules du lundi au vendredi de 7heures 30 à 19 heures, le samedi de 9

heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures et sous certaines conditions en dehors de ces horaires.

3) Equipement mis à la disposition du délégataire :

- La ville mettra à la disposition du délégataire un parking souterrain d'une superficie de 1 338.80 m², situé 8 rue Couchot à Boulogne-Billancourt. En contrepartie, le délégataire versera une redevance annuelle. La convention d'occupation du domaine public par laquelle la Ville a jouissance des lieux devrait être renouvelée le 4 juillet 2015, le délégataire devra toutefois être en mesure de proposer une solution de substitution dans le cas où ce parking souterrain ne pourrait plus être mis à la disposition de la Ville et en conséquence du délégataire.

4) Rémunération du délégataire :

- La rémunération du délégataire sera composée des recettes versées par les usagers, sur la base de l'arrêté ministériel du 2 mars 2012 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles.

5) Durée de la délégation :

- 5 ans à compter du 1er mars 2013.

II.5) *Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :*
50118110.

SECTION III : CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1) *Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :* renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si les exigences sont remplies :

- lettre de candidature (Dc1 ou équivalent) signée par une personne ayant autorité pour engager la société candidate ou le groupement de sociétés candidat, ainsi que, le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses co-traitants ;
- déclarations sur l'honneur que :
- le candidat n'est pas en situation de liquidation ou de redressement judiciaire sans habilitation à poursuivre son activité. Le cas échéant, le candidat fournit la copie du ou des jugements s'il se trouve en situation de redressement judiciaire ;
- les prestations seront assurées par des salariés employés régulièrement au regard de la législation applicable ;
- le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;
- le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin no 2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L 8221-1, L 8221-3, L 8221-5, L 8231-1, L 8241-1 et L 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'union Européenne ;
- certificats délivrés par les autorités compétentes justifiant de ce que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (cf. Article 8 du décret no 97-638 du 31 mai 1997 et arrêté du 31 janvier 2003, JO du 6 février 2003, p. 2243). En ce qui concerne les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquels la délivrance d'un certificat ne serait pas prévue, le candidat fait, sous sa propre responsabilité, une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée.
- tout document attestant que la situation du candidat est conforme à l'obligation visée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-5, et L. 5212-9 du code du travail.

III.2) *Capacité économique et financière :* bilans, comptes de résultats et annexes des trois derniers exercices (2009, 2010 et 2011) certifiés par un commissaire aux comptes et concernant le domaine d'activité objet de la délégation des entreprises qui s'engagent

- attestations d'assurances responsabilité civile et professionnelle pour l'activité objet de la délégation ;
- extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (modèle K bis) ou équivalent étranger ;
- tous documents de présentation générale du candidat.

III.3) *Capacité technique et professionnelle :* le candidat produira un mémoire explicitant sa candidature comprenant :

- agrément du préfet des Hauts-de-Seine pour les activités de gardien de fourrière
- une note de motivation sur les conditions dans lesquelles le candidat entend mener à bien l'ensemble de l'activité déléguée, en particulier les moyens matériels et humains dont le candidat dispose pour assurer la gestion et la continuité du service public, objet de la présente délégation.
- références de moins de 3 ans du candidat pour l'enlèvement et la mise en fourrière de véhicule.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) *Numéro de référence attribué au dossier par l'autorité délégante :* 12041.

IV.2) *Modalités de présentation des candidatures* : Le dossier de candidature sera rédigé en français. Il sera placé sous enveloppe cachetée et transmis :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : <https://marches-boulognebillancourt.local-trust.com> ;
- soit adressée par envoi recommandé avec avis de réception postal, par Chronopost ou équivalent ou remises contre récépissé à l'adresse suivante : Mairie de Boulogne-Billancourt ; Direction de la Commande Publique et des Affaires Juridiques, service des marchés et des contrats, 1er étage, 26 avenue André Morizet, 92104 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex (heures d'ouvertures au public : du lundi au jeudi de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17h30 et le vendredi jusqu'à 16h45). L'enveloppe ne devra pas porter le nom de l'entreprise, mais mentionner uniquement "Délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière municipale - candidatures du 3 septembre 2012 - NE PAS OUVRIR".

Adresse à la quelle les candidatures doivent être envoyées :

Direction de la commande publique et des affaires juridiques, 26 avenue andré morizet 26 avenue André Morizet, Point(s) de contact : services marchés et contrats, à l'attention de Mme Mascaro Marie-Pierre-92104 Boulogne Billancourt. Courriel : marches.publics@mairie-boulogne-billancourt.fr. Tél. : (+33) -01-55-18-43-16. Fax : (+33) -01-55-18-45-82

Adresse internet : <https://marches-boulognebillancourt.local-trust.com/index.php?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=535&orgAcronyme=t5y>

IV.3) *Conditions de délai* :

Date limite de réception des candidatures : 3 septembre 2012, à 17 h 30

IV.4) *Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures* : français

IV.5) *Critères de sélection des offres* :

Les critères de sélection des offres seront précisés dans le règlement de consultation qui sera adressé avec le cahier des charges aux candidats retenus.

Les critères d'admission des candidatures sont :

- 1) Activités actuelles du candidat et les références pour des exploitations similaires,
- 2) Les capacités économiques et financières du candidat,
- 3) Les moyens humains et matériels dont dispose le candidat.

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

V.1) *La convention s'inscrit dans un projet ou un programme financé par des fonds communautaires* : non.

V.2) *Autres informations* : Les dossiers de candidatures seront examinés conformément aux dispositions de l'article L 1411-1 paragraphe 3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que la liste des candidats admis à présenter une offre est établie " après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ".

V.3) *Procédures de recours* :

V.3.1) *Instance chargée des procédures de recours* :

Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'hautil B.P. 30322-95027 Cergy Pontoise. E-mail : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr. Tél. : (+33) -01-30-17-34-00. Fax : (+33) -01-30-17-34-59. Adresse internet : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>

V.3.2) *Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours* :

Greffes du tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'hautil B.P. 30322-95027 Cergy Pontoise. E-mail : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr. Tél. : (+33) -01-30-17-34-00. Fax : (+33) -01-30-17-34-59. Adresse internet : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>